



Document d'objectifs du Site Natura 2000 « FR9400617 Dunes de Prunete- Canniccia »

*Procès-verbal du Comité de pilotage du
14.11.2014*

ORDRE DU JOUR :

Présentation et validation du document d'objectifs

PRESENTS :

Nom, Prénom	Organisme / structure	Coordonnées
Moneglia Pasquale	ENDEMYS	moneglia@endemys.com
Eyherabide Sophie	DDTM 2B	sophie.eyherabide@haute-corse.gouv.fr 04.95.32.97.98
Greco Ange Toussaint	Mairie de Cervione, 1 ^{er} adjoint	mairie@cervione.com angetgreco@yahoo.fr
Rubecchi Eric	CCCV	rubecchi@gmail.com 04.95.38.47.39
Défindini François	Exploitant agricole	06.64.40.54.31 casa-marina@orange.fr
Battistini Louis	Propriétaire	Tel : 06.37.17.17.15 Adresse : 20290 Scolca
Poli Catherine	Propriétaire	06.95.38.03.01
Vadella Jean Martin	Propriétaire	06.85.57.99.01 jean-martin.vadella@orange.fr
Piazza Carole	Conservatoire botanique national de Corse	Carole.Piazza@oec.fr
Marchetti Eric	CCCV	06.20.58.17.74 cccv.ericmarchetti@gmail.com

EXCUSES

Nom, Prénom	Organisme / structure	Coordonnées
Leccia Sébastien	OEC	Sebastien.Leccia@oec.fr 04.95.48.11.78

Sorba Laurent	OEC	Laurent.Sorba@oec.fr 04.95.48.11.79
---------------	-----	--

Début de la réunion : 10 h

Fin de la réunion : 12 h

1 PRESENTATION DU DOCOB

P. Moneglia (ENDEMYSS) présente le document modifié suite à la réunion du groupe de travail du 16 juin 2014.

Echange sur la nécessité et les moyens pour faire respecter la réglementation sur le site. Les propriétaires ont souligné que le volet surveillance et réprimande des intervenants doit être effectif. P. Moneglia (ENDEMYSS) a précisé que le volet répressif, bien que nécessaire, n'est pas la seule solution et ne résout qu'une partie des problèmes de conservation du site. S. Eyherabide (DDTM) a rappelé le pouvoir de police du maire qui peut intervenir. P. Moneglia (ENDEMYSS) a rappelé que les différents moyens évoqués (renforcer l'application de la réglementation, réaliser des aménagements de protection et canalisation de la fréquentation du site, veille environnementale, etc.) sont inscrits dans le DOCOB et qu'il est ainsi prévu de les mettre en œuvre. Il a également été souligné la nécessité d'un travail commun entre les collectivités, les services de l'Etat, les propriétaires et les usagers afin d'aboutir à la mise en œuvre des actions programmées dans le DOCOB et obtenir des résultats concrets sur la préservation du site Natura 2000.

M. Défendini François (exploitant agricole) a montré son intérêt pour la démarche natura 2000 et la mise en place de MAEC (il est demandeur d'informations sur les MAEC). Il souhaite être conviés aux COPIL.

2 QUESTIONS DIVERSES

RAS.

3 RELEVÉ DE DÉCISIONS

→ Le DOCOB est validé sous réserve d'intégrer les remarques de Sophie Eyherabide (DDTM) et de Laurent Sorba (OEC) envoyées par mail.

4 PROCHAINES ÉCHÉANCES

→ Transmettre avant le 15 janvier au plus tard le DOCOB finalisé et le CR rendu de la réunion du COPIL.